

Les prochaines journées de formation J3 et J4 seront consacrées à la mise en place des enseignements complémentaires. Les enseignants vont être mis très rapidement au travail pour produire des contenus pour l'AP et les EPI. Le SNES vous propose un petit dossier pour y voir plus clair.

La réforme du collège installe dans les horaires des disciplines des enseignements complémentaires :

- l'accompagnement personnalisé (AP)
- des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI)

Ces nouveaux enseignements sont définis par trois textes :

- ▶ Décret n° 2015-544 du 19 mai 2015
- ▶ Arrêté du 19 mai 2015
- ▶ Circulaire d'application n° 2015-106 du 30-6-2015

## L'Accompagnement Personnalisé (l'AP)

- ➔ 3h sur les horaires disciplinaires en 6<sup>ème</sup>.
- ➔ 2h ou 1h sur les horaires disciplinaires selon les choix faits par les collèges pour le cycle 4.
- ➔ « Toutes les disciplines d'enseignement contribuent aux enseignements complémentaires. [...] » selon l'article 3 de l'arrêté du 19 mai 2015.
- ➔ Tous les élèves sont concernés.
- ➔ « il est destiné à soutenir leur capacité d'apprendre et de progresser, notamment dans leur travail personnel, à améliorer leurs compétences et à contribuer à la construction de leur autonomie intellectuelle » article 3 arrêté du 19 mai 2015.
- ➔ « approfondissement ou renforcement, développement des méthodes et outils pour apprendre, soutien, entraînement, remise à niveau. » Circulaire d'application.
- ➔ Doit permettre « la diversification et à l'individualisation des pratiques pédagogiques » Circulaire d'application.
- ➔ Doit tenir compte « des spécificités et des besoins de chaque élève ».
- ➔ Fait l'objet d' « un bilan préalable des besoins de chaque élève ».
- ➔ En s'appuyant « sur les contenus disciplinaires des programmes d'enseignement » Circulaire d'application.

- ➔ L'objectif est la maîtrise du socle notamment le domaine 2 « les méthodes et outils pour apprendre ». Circulaire d'application.
- ➔ « faciliter la transition entre l'école et le collège » en sixième en faisant notamment acquérir des méthodes « apprendre une leçon, faire des révisions, comprendre et rédiger un texte écrit, effectuer une recherche documentaire, organiser son travail personnel, etc. »
- ➔ « La construction de l'autonomie, dans la perspective de la poursuite d'études au lycée. » Pour le cycle 4.
- ➔ Peuvent participer les CPE et les professeurs documentalistes qui « ont vocation à apporter leur expertise dans sa conception et à participer à sa mise en œuvre. »
- ➔ « Les élèves peuvent être regroupés en fonction de leurs besoins, au sein de groupes dont la composition peut varier durant l'année. »
- ➔ « Des heures professeurs sont mobilisées pour la prise en charge des groupes. » Dans le cadre de l'AP.
- ➔ Il fait l'objet d'une évaluation sous la forme d'une appréciation dans le bulletin.

### DES PROBLÈMES

- ▶ L'AP conduit à une baisse des horaires disciplinaires.
- ▶ Aucune heure de concertation n'est prévue pour sa mise en place.
- ▶ Au cycle 4 la variation possible des horaires de 2h à 3h conduit à une différenciation forte entre établissements. Les collèges accueillant des publics venant de milieux défavorisés feront 2h d'AP, les autres 1h.
- ▶ Le dédoublement de l'AP n'est pas obligatoire. L'AP qui doit permettre de personnaliser se fera en classe entière.
- ▶ L'attribution des heures de marge conduit à une mise en concurrence des disciplines pour obtenir des conditions correctes d'enseignement.
- ▶ L'utilisation des CPE et des professeurs documentalistes comme des moyens hors DGH pour co-intervenir ou dédoubler au risque de mettre en difficulté le fonctionnement de la vie scolaire et du CDI.
- ▶ La possibilité de créer de véritables usines à gaz en termes d'organisation au prétexte d'être au plus près des besoins des élèves :

Ex. : alignement des classes, composition des groupes variant au fil de l'année avec le risque de ne pas avoir ses élèves.

Ex. : organisation transdisciplinaire dont le but est l'acquisition de compétences générales avec le risque d'être déconnecté totalement des enseignements faits en classe à ce moment-là.

- ▶ Qui remplira l'appréciation concernant l'AP sur le bulletin ? comment se mesure l'implication des élèves ?

### CE QUI AURAIT ÉTÉ EFFICACE ET QUE LE MINISTÈRE S'EST BIEN GARDÉ DE PROPOSER

- Une formation initiale et continue en lien avec la recherche qui permette aux enseignants d'identifier et de lever les obstacles aux apprentissages et de diversifier leurs pratiques en opposition avec les « bonnes pratiques » et l'idéologie de l'individualisation pour permettre une véritable démocratisation des enseignements.
- Des heures de concertation comprises dans les heures de service pour réfléchir et organiser ce travail par les enseignants eux-mêmes et non sous la férule du 1<sup>er</sup> pédagogue de l'établissement comme s'intitule désormais le chef d'établissement.
- Des effectifs en classe fortement abaissés.
- Des ½ groupes dans toutes les disciplines cadrés nationalement.
- L'extension de l'ATP sur l'ensemble du collège et non sa suppression.

## Les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (les EPI)

- Tous les élèves doivent bénéficier d'1 ou de 2h d'EPI selon les choix faits par l'établissement.
- « Toutes les disciplines d'enseignement contribuent aux enseignements complémentaires. [...] » selon l'article 3 de l'arrêté du 19 mai 2015 6 EPI au moins doivent être faits dont au moins deux par an.
- « Ils permettent de construire et d'approfondir des connaissances et des compétences par une démarche de projet conduisant à une réalisation concrète, individuelle ou collective (qui peut prendre la forme d'une présentation orale ou écrite, de la constitution d'un livret ou d'un carnet, etc.). »
- Des interventions conjointes d'enseignants sont possibles.
- Les thématiques sont : corps, santé, bien-être et sécurité ; culture et création artistiques ; transition écologique et développement durable ; information, communication, citoyenneté ; langues et cultures de l'Antiquité ; langues et cultures étrangères ou, le cas échéant, régionales ; monde économique et professionnel ; sciences, technologie et société.
- Les CPE et professeurs documentalistes « ont vocation à apporter leur expertise dans leur conception et à participer à leur mise en œuvre ».
- « Le programme d'enseignement du cycle 4 fixe le cadre des contenus enseignés pour chacune de ces thématiques »
- Ils contribuent à la mise en place des différents parcours (citoyen, avenir, PEAC)
- Ils favorisent la participation « d'autres personnels de l'établissement et les partenariats ».
- Ils doivent développer « les compétences liées à l'oral, l'esprit créatif, la participation » mais aussi « le travail en équipe »
- Ils doivent favoriser la pratique des « langues vivantes étudiées ainsi que les outils numériques »
- **Ils sont évalués de deux manières par une appréciation portée sur le bulletin et par l'épreuve orale au DNB.**
- **L'organisation des EPI peut être annuelle, trimestrielle ou semestrielle ou sous forme de semaines interdisciplinaires ou une combinaison de tout cela.**

### DES PROBLÈMES

- ▶ Les EPI conduisent à une baisse des horaires strictement disciplinaires.
- ▶ Aucune heure de concertation n'est prévue pour sa mise en place.
- ▶ Le risque de sous-traiter la partie production d'un objet concret à la maison faute d'avoir le temps de le faire en classe.
- ▶ L'équipement informatique des établissements est-il suffisant dans tous les collèges ?
- ▶ L'utilisation des CPE et des professeurs documentalistes comme des moyens hors DGH pour co-intervenir ou dédoubler au risque de mettre en difficulté le fonctionnement de la vie scolaire et du CDI.
- ▶ La possibilité de créer de véritables usines à gaz en termes d'organisation avec des alignements ou des après-midi/semaines interdisciplinaire, de laisser le choix aux élèves ...
- ▶ Qui remplira l'appréciation concernant l'EPI sur le bulletin ? comment se mesure l'implication des élèves ?
- ▶ Le risque au brevet d'avoir une épreuve orale très faible au niveau des contenus, vide de sens. Un exercice convenu dont le but est moins l'apprentissage de l'oral que de faire en sorte que les élèves aient de bonnes notes.
- ▶ Le collège a déjà connu deux échecs en termes d'interdisciplinarité : les travaux croisés et les IDD.
- ▶ L'interdisciplinarité met en difficulté les élèves les plus faibles car leur maîtrise faible des contenus rend difficile la construction de liens, ce que font naturellement les bons élèves.
- ▶ Les EPI risquent de proposer des contenus peu intéressants ou inadaptés comme :  
Ex. : mesurer la cour en anglais.  
Ex. : écrire une lettre en espagnol à des enfants Kenyans.

### CE QUE N'A PAS PROPOSÉ LA MINISTRE UNE BAISSÉ DES EFFECTIFS

La ministre s'est bien gardée de proposer une baisse des effectifs en collège. Elle propose seulement 3h de marge qui peuvent être utilisées en dédoublement, co-intervention, pour l'AP, les EPI ou les disciplines. Ces heures sont plus au service de la division et de la mise en concurrence des équipes enseignantes qu'au service d'une amélioration réelle des résultats des élèves. Or en termes d'effectifs, le nombre d'élèves par classe en France est supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE. De plus, les effectifs ont continué d'augmenter de 2000 à 2010 (+3,4 %). Le taux d'encadrement est des plus faibles notamment au primaire.

Pendant un certain temps, le ministère s'appuyant sur des études a défendu l'idée que ce la baisse des effectifs n'était pas un levier pour l'amélioration des résultats des élèves.

Or plusieurs études françaises ou étrangères contredisent clairement cela (voir article de O. Monso dans Education Formations n°85). L'étude STAR qui commence en 1985 étudiait les effets de la taille des classes dans le primaire dans l'état du Tennessee. Les élèves ayant été scolarisés dans des classes de petites taille ont de meilleurs résultats notamment ceux relevant de milieux socio-défavorisés et cet effet augmente si la scolarisation se poursuit au-delà d'une année. Les études menées par T. Piketty et M. Valdanaire montrant qu'une réduction des effectifs a un effet important sur la réduction des inégalités notamment quand cette réduction se fait dans le primaire et concerne des élèves scolarisés en ZEP. Ex baisse de cinq élèves en ZEP réduction de 37% des inégalités en primaire et 13% en collège. Une étude suédoise de 2013 démontre que la réduction des effectifs améliore les résultats de 13 à 16 ans, augmente la durée de la scolarisation donc la possibilité d'accéder à l'enseignement supérieur et même les salaires.

Réduire les effectifs a aussi un effet sur le climat de la classe. En 2009, l'étude PISA calculait l'impact du bruit sur la réussite des élèves. Or celui-ci a un impact négatif et notamment sur les élèves des milieux populaires.

## Ailleurs ce type de réforme, cela marche ?

La ministre justifie les choix faits pour la réforme au nom de l'égalité. Le but est de faire mieux réussir les élèves en difficultés qui appartiennent comme le pointent les études PISA aux CSP défavorisées. Le Québec a mis en place une réforme appelée le « nouveau pédagogique » qui ressemble par certains aspects à celle du collège. Elle s'appuyait sur la mise en place de l'approche par compétences, de « nouveaux programmes » non plus disciplinaires mais organisés comme des domaines généraux sociaux

dont les thèmes sont « Santé et bien être, orientation et entrepreneuriat, environnement et consommation, Médias, Vivre ensemble et citoyenneté » ou en domaines généraux de formation « Langues, Mathématique, science et technologie, Univers social, Arts, Développement de la personne et Développement professionnel » pour favoriser l'interdisciplinarité, le renforcement des fondamentaux (français et mathématiques), la prise en compte de l'hétérogénéité des publics avec une

adaptation des pratiques pédagogiques et la possibilité pour les élèves de faire choix en fonction de ses aptitudes et de ses intérêts. Or une étude qui a comparé les résultats de cohorte d'élèves exposés ou pas au renouveau pédagogique montre que le niveau de ces derniers ne s'est pas amélioré notamment en mathématique. Plus inquiétant, les écarts se sont creusés entre les élèves en difficultés notamment ceux appartenant aux milieux sociaux défavorisés et les autres.

## Et l'interdisciplinarité, cela marche ?

Aucune étude ne valide le fait que l'interdisciplinarité soit l'outil permettant aux élèves les plus en difficulté de mieux réussir. Bien au contraire selon Elizabeth Beautier, chercheuse au groupe ESCOL qui répondait dans un article de Slate «Ce que nous avons observé, depuis quelques années, c'est que les meilleurs élèves tirent un avantage supplémentaire de ce genre de dispositif. Les entrées par thème favorisent les élèves qui savent construire un texte ou une réflexion en cherchant

*dans différents domaines. Ils naviguent entre les savoirs. C'est une tâche sophistiquée qui laisse les plus faibles sur le bord de la route. Avec la généralisation de telles méthodes les écarts vont se creuser.»* Si on considère les TPE au lycée on voit bien que leur mise en place n'a pas amélioré la réussite des élèves en faculté comme d'ailleurs la mise en place de l'AP en lycée.

Avoir une approche interdisciplinaire peut-être

intéressant mais cela suppose d'avoir du temps pour le faire et surtout ne pas le faire en affaiblissant les disciplines et d'avoir une formation à la hauteur non pas une seule journée dont l'objectif prioritaire est de surtout mettre les enseignants en production. Le risque c'est d'avoir des contenus interdisciplinaires qui n'en soit pas avec des simples juxtapositions, ou faibles ou trop complexes.

Pour compléter un article de JP Terrail sur l'interdisciplinarité <http://www.democratisation-scolaire.fr/spip.php?article213>

## Et au lycée ?

Au lycée, l'AP a donné lieu à des « usines à gaz » dans un premier temps, qui ont souvent été abandonnées devant les réactions des élèves qui n'y trouvaient aucun sens et demandaient des contenus disciplinaires (soutien notamment) et les demandes des collègues. Ou qui sont des prétextes pour imposer à la fois une annualisation des emplois du temps et un alourdissement de la charge de travail sans aucune contrepartie.

Dans certains établissements « d'élite » l'AP n'est pas organisée... elle est revenue aux disciplines « fondamentales » (maths-français...).

Elle sert de variable d'ajustement dans l'organisation des services.

Elle n'a pas permis de résoudre les difficultés des élèves au vu de ce qui se passe dans le supérieur (université notamment où les enseignants pointent l'absence d'autonomie, de méthode etc).

Aucun bilan de l'AP au lycée n'a été fait et pourtant ce dispositif est étendu au collège !

Dans la première mouture des TPE (en première et en terminale), certaines séries et certaines disciplines pouvaient y voir des évolutions pédagogiques qui pouvaient être positives à condition de faire un bilan critique de ce dispositif. La décision unilatérale du ministère de réduire les TPE à 6 mois avait alors bien montré l'objectif à peine masqué de notre administration : réduire les heures de cours, en effet les TPE avaient été financés par des réductions d'horaires disciplinaires. Aujourd'hui, force est de constater que la réussite des élèves est liée à leurs acquis scolaires et à leur implication... ce sont donc les meilleurs élèves qui obtiennent, en général, les meilleurs résultats.



## Des questions à poser lors des formations

### LES EPI

- ▶ Comment définissez-vous l'interdisciplinarité ? Quelle différence avec la transdisciplinarité ?
- ▶ Qu'est-ce que les EPI ? Quels seront leurs contenus ? Comment sont-ils articulés aux programmes ? Comment sont-ils organisés ? Donnez des exemples concrets d'EPI ?
- ▶ Comment et sur quel temps et avec quelles rémunérations préparerons-nous les EPI et les co-interventions ?
- ▶ Les EPI sont-ils au choix des élèves ? si oui comment fait-on les emplois du temps pour mettre en barrette toutes les classes ?
- ▶ Comment traiter un programme en EPI dans sa globalité si tous les élèves ne suivent pas les mêmes EPI ?
- ▶ En quoi peuvent consister les productions des EPI ?
- ▶ Comment seront évalués les EPI au Brevet ?
- ▶ De quelles manières les langues vivantes seront-elles associées à tous les EPI comme le stipule la circulaire ?
- ▶ De quelles manières le numérique sera-t-il associé à tous les EPI, comme le recommande la circulaire ?
- ▶ Si les collègues ne souhaitent pas faire d'EPI, que fait l'administration ? Elle impose ?
- ▶ Les horaires d'EPI seront-ils identifiés dans les emplois du temps des élèves ?
- ▶ Comment faire si, sur les 8 thèmes, seuls 4 intéressent les enseignants ? Qui se charge des autres ? Le chef d'établissement ?

### L'AP

- ▶ Qu'est-ce que l'AP ? Est-ce la même chose qu'en lycée ou qu'actuellement en 6ème ? Si oui, l'AP a-t-elle fait preuve de son efficacité ? Sinon quelles sont les différences ?
- ▶ Quelle sera son organisation pratique ?
- ▶ Peut-on aider les élèves en difficulté avec l'AP financée en classe entière ? Et si des élèves ont des difficultés dans d'autres disciplines, où il n'y a pas d'AP ?
- ▶ L'AP étant « inclus » dans les horaires disciplinaires, est-il nécessaire de les identifier dans les emplois du temps ?
- ▶ Si l'AP est prévu pour apporter du contenu disciplinaire « autrement », c'est en fait un cours ?
- ▶ Si on estime que les élèves ont des difficultés dans une discipline et qu'on met de l'AP dans cette discipline pour y remédier, comment justifier que ces élèves auront une heure de cours de moins dans la discipline concernée ?
- ▶ A-t-on acté que les élèves en difficulté ne s'en sortiront pas et donc qu'il est inutile de leur apporter autant de contenu que les élèves des autres collèges ?
- ▶ Comment faire pour que les élèves de 6<sup>e</sup> apprennent à prendre des notes en AP comme l'a déclaré la ministre ?

## CE QUE PROPOSE LE SNES-FSU

La réussite des élèves se joue avant tout dans la classe. bouleverser les structures n'est pas une fin en soi ni une garantie de succès. Il faut avant tout une amélioration des conditions d'études pour les élèves et de travail pour les personnels.

- ➔ Une carte scolaire volontariste, qui vise la mixité sociale et scolaire dans tous les collèges.
- ➔ Des grilles nationales garantissant les horaires disciplinaires de façon à garantir l'équité entre les collèges.
- ➔ La diminution des effectifs des classes.
- ➔ De l'enseignement en groupes allégés dans toutes les disciplines.
- ➔ La possibilité de concertation dans les services.
- ➔ Des programmes cohérents qui fassent sens, avec une interdisciplinarité progressive, construite sur les disciplines et leurs programmes.
- ➔ Une formation initiale et continue des personnels leur donnant tous les outils pour leur permettre de diversifier leurs pratiques en vue de répondre aux exigences des programmes et aux difficultés des élèves.
- ➔ Une amélioration des conditions de vie dans les collèges : des vies scolaires renforcées et des équipes pluriprofessionnelles complètes avec des moyens pour les faire fonctionner